



Le Bulletin bimensuel

Le 5 juillet 2004 Volume 17 Numéro 11

PROFIL DU SECTEUR CANADIEN DU BLÉ

Bien qu'il n'arrive qu'au septième rang parmi les grands producteurs de blé, le Canada produit en général plus de blé de meunerie à forte teneur protéique que tout autre pays. Le blé demeure la plus importante culture au Canada, tant par la surface ensemencée que par le volume de production. Non seulement il alimente une grande industrie de transformation au Canada, mais il est la plus importante source de devises étrangères parmi toutes les denrées agricoles. Ainsi, les exportations de blé représentent autour de 3,8 milliards de dollars (G\$). Le présent numéro du Bulletin bimensuel fournit une vue d'ensemble de l'industrie canadienne du blé. Sauf indication contraire, le terme « blé » désigne tous les types de blé, y compris le blé dur.

PRODUCTION DU BLÉ AU CANADA

Le gros du blé produit au Canada est cultivé dans les provinces des Prairies (Saskatchewan, Alberta et Manitoba), d'où provenaient 48 %, 28 % et 16 % respectivement du volume total au cours des cinq dernières années. Dans l'est du pays, la seule province qui produit du blé en quantité notable est l'Ontario (7 % du total).

Exploitations moins nombreuses mais plus étendues

Selon le Recensement de l'agriculture effectué par Statistique Canada (STC), 72 778 agriculteurs canadiens ont produit du blé en 2001, ce qui représente un fort recul par rapport à 93 545 cinq ans plus tôt. Le blé était la principale source de revenus agricoles pour 15 249 agriculteurs, comparativement à 29 526 en 1996. Par contre, la superficie moyenne affectée au blé par exploitation a augmenté, passant de 133 hectares (ha) à 149 ha.

Contraction de la superficie en blé

Les emblavures de blé se sont chiffrées en moyenne à 10,7 millions hectares (Mha) au cours des cinq dernières années, ce qui donne une baisse de 23 % par rapport à la moyenne pour la période 1989-1993. Le blé représentait 37 % de l'assolement, par rapport à 50 % il y a dix ans. Ce recul s'explique par la place croissante occupée par le canola, les légumineuses à graines et les cultures spéciales. La part du blé a chuté à son plus bas niveau de l'histoire en 2003, soit 36 % ou 10,6 Mha. On prévoit une autre baisse minime des superficies pour 2004. Toutefois, le blé occupe plus du double de la superficie de ses deux plus proches rivaux, le canola et l'orge. Les emblavures de blé devraient demeurer

près de leur niveau actuel au cours des dix prochaines années, et on prévoit que la production grimpera légèrement en raison des gains de rendement.

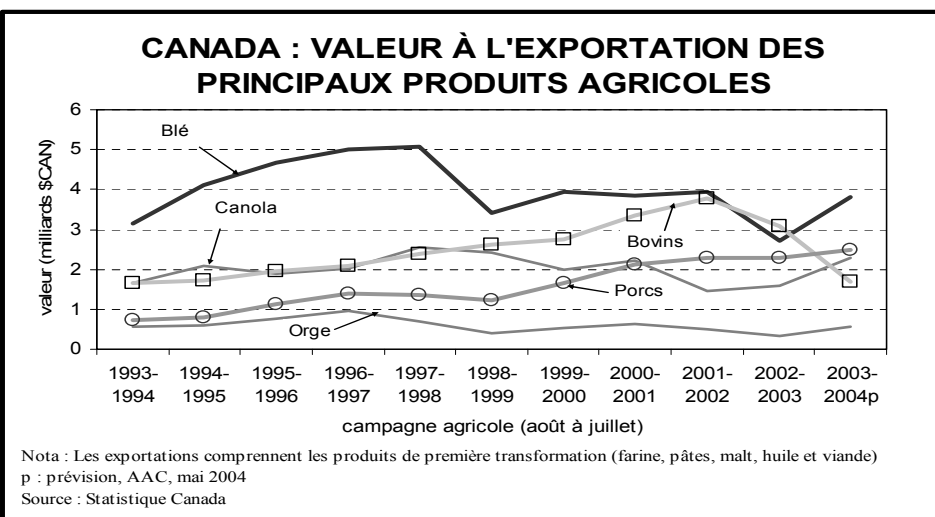
Rendements plus faibles qu'aux É.U. et en UE

Les rendements de blé enregistrés au Canada sont relativement faibles comparativement à ceux de nombreux pays, soit 2,37 tonnes l'hectare (t/ha) [35 boisseaux l'acre (boiss./acre)] entre 1996 et 2000 (le rendement était de 33 boiss./acre environ au début des années 1990). Cela se compare à 40 boiss./acre pour le monde entier, à 41 boiss./acre pour les É.-U. et à 84 boiss./acre pour l'Union européenne à 15 membres (UE-15). En revanche, la moyenne de l'Australie se chiffre à 27 boiss./acre. Deux facteurs contribuent à ces faibles rendements. Premièrement, le

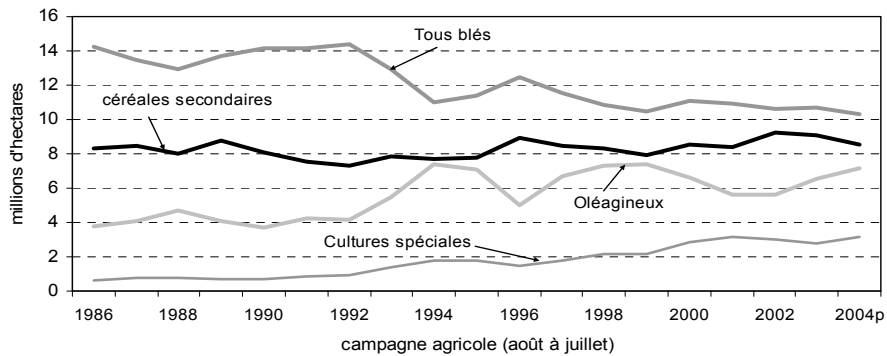
Canada produit surtout du blé de printemps, dont les rendements sont généralement inférieurs à ceux du blé d'hiver. Deuxièmement, la majorité des terres à blé de l'Ouest canadien sont situées dans une zone semi-aride. Ainsi, les précipitations annuelles n'atteignent que 15 pouces de moyenne environ (moins de 40 centimètres [cm]) dans le Sud de la Saskatchewan et de l'Alberta. Très peu de blé est cultivé sous irrigation au Canada. Les rendements varient considérablement entre les régions, passant de 32 boiss./acre en Saskatchewan à 60 boiss./acre en Ontario, où le blé d'hiver domine et où les précipitations dépassent 30 pouces de moyenne (75 cm) par année.

Repli de la production

Au cours des cinq dernières années, la production totale s'est chiffrée, en moyenne, à 23 millions de tonnes (Mt), soit près de 4 % de



CANADA : SUPERFICIES ENSEMENCÉES



p : prévision, Statistique Canada, *Estimations provisoires de la superficie des principales grandes cultures, Canada, le 29 juin 2004*
Source : Statistique Canada

la production mondiale. À titre comparatif, la part était de 5 % et la moyenne quinquennale de 29 Mt il y a une dizaine d'années. Il faut préciser que la production a fléchi en deçà de la normale en 2001 et en 2002, à cause de la sécheresse qui a sévi dans certaines régions de l'Ouest canadien, et que la moyenne avait atteint 26 Mt de 1996 à 2000. De ce volume, le blé commun représentait en moyenne 21 Mt, en baisse de 16 % par rapport au début des années 1990, alors que la production de blé dur a augmenté de 29 % au cours de la même période, pour atteindre 5 Mt.

Les acheteurs ont le choix de diverses classes de blé

Dans l'Ouest canadien, la production de blé est dominée par le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (RPOC) et du blé dur ambré de l'Ouest canadien (DAOC). Les autres classes, soit le blé de printemps Canada Prairie (PCP), le blé extra fort de l'Ouest canadien (EFOC), le blé rouge d'hiver de l'Ouest canadien (CWRW), le blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien (TBPOC) et le blé de force blanc de printemps de l'Ouest canadien (FBPOC) occupent des surfaces plus restreintes¹. Ces classes de blé se distinguent par leurs diverses caractéristiques d'utilisation finale. Au cours des cinq dernières années, la production de l'Ouest canadien était composée de RPOC, à 67 %, de DAOC à 20 % et de PCP à 8 %. La production des autres classes était fort restreinte, soit 2 % chacune ou moins.

L'Ontario produit surtout du blé d'hiver, dont le type tendre roux d'hiver représente environ la moitié du total, suivi du blé de force roux d'hiver et du blé tendre blanc d'hiver. La culture du blé de printemps prend actuellement de l'essor, mais elle représente moins de 10 % de la production totale.

Toutes les variétés de blé actuellement homologuées au Canada ont été mises au point dans le cadre de programmes de sélection classique, sans recours à la modification génétique à l'aide de techniques de l'ADN recombinant.

CONSOMMATION INTÉRIEURE DE BLÉ

La consommation humaine a régressé en 2003-2004 sous l'effet des régimes faibles en glucides

L'utilisation intérieure de blé pour la consommation humaine, en équivalent blé, s'est établie en moyenne à 2,87 Mt entre 1998-1999 et 2002-2003, en hausse de 30 % par rapport à la période quinquennale équivalente d'il y a dix ans. Toutefois, après avoir atteint 2,9 Mt en 2000-2001, l'utilisation intérieure de blé n'a progressé que très faiblement, et on prévoit même qu'elle reculera à 2,8 Mt environ en 2003-2004.

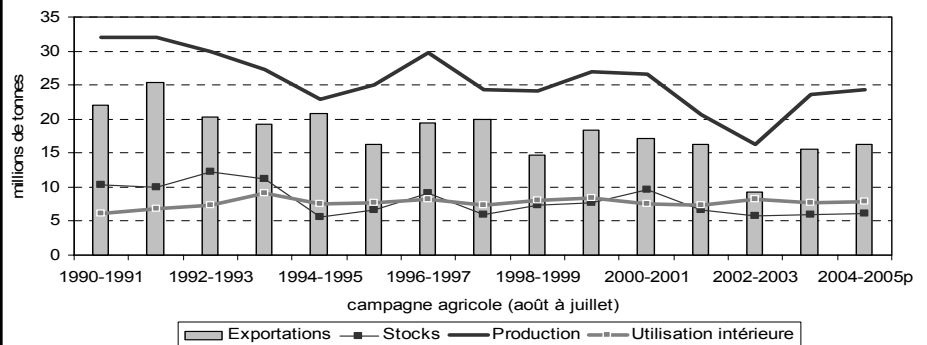
La consommation par habitant de farine de blé augmentait jusque vers la fin des années 1990, pour culminer juste au-dessus de 70 kilogrammes (kg) en 1998. Elle a reculé

quelque peu pour se chiffrer légèrement en deçà de 70 kg en 2002, tout en demeurant bien supérieure au volume de 61 kg enregistré en 1992². La consommation de farine de blé est plus élevée au Canada qu'aux É.-U., où on a recensé une consommation de 62 kg par habitant en 2002, comparativement au sommet de 66 kg enregistré en 2000. Toutefois, la consommation par habitant au Canada a fléchi en deçà de 66 kg en 2003. Cette baisse est surtout attribuable au gain de popularité des régimes riches en protéines, tels que le régime Atkins, qui découragent l'ingestion d'aliments glucidiques, comme le pain, les pâtes et les pommes de terre. Les futures tendances en nutrition pèseront lourd sur l'évolution de la consommation intérieure de blé.

L'utilisation fourragère est appelée à s'intensifier

Un volume considérable de blé est destiné à l'alimentation des animaux, principalement les porcs et les volailles. Comme ces industries prennent de l'essor, l'utilisation du blé à des fins fourragères devrait continuer de progresser. Il n'existe pas de chiffres précis sur l'utilisation de blé à des fins fourragères; pour l'heure, la seule information disponible à ce sujet est tirée de la catégorie « provendes, déchets et criblures (PDC) » du bilan de Statistique Canada (SC) qui représente la valeur résiduelle du volet utilisation. Dans le cas du blé, les criblures (graines de mauvaises herbes, grains cassés, etc.) représentent une part considérable du total. Cependant, la plupart des criblures sont nettoyées et utilisées à des fins fourragères, de sorte que la quantité estimative de PDC est souvent utilisée comme substitut pour la consommation fourragère. Le volume total de PDC a atteint 3,9 Mt de moyenne au cours des cinq dernières années, comparativement à la moyenne quinquennale de 3,2 Mt d'il y a dix ans. La plupart du blé canadien est de type meunier, mais une certaine proportion est classée « de qualité fourragère » à chaque année par suite de problèmes liés à la météo ou à la maladie.

CANADA : BILAN DE TOUS LES BLÉS

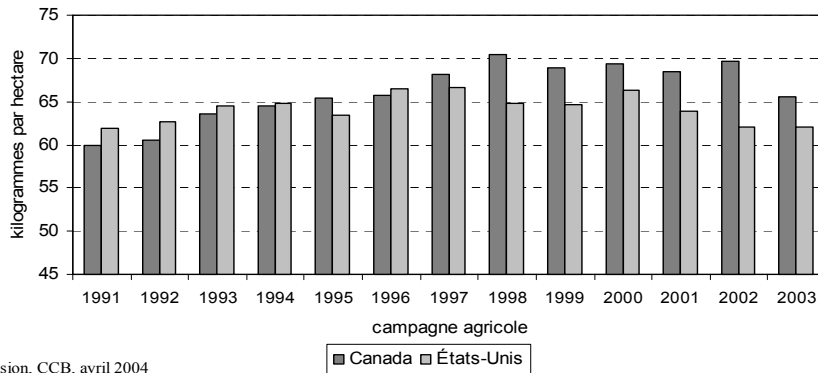


p : prévision, AAC, juillet 2004
Source : Statistique Canada

¹ Les classes de blé en usage au Canada sont décrites en détail dans le Bulletin bimensuel n° 6, vol. 15, *Classes de blé canadien*, publié le 26 avril 2002.

² Estimations de la Commission canadienne du blé.

CANADA ET ÉTATS-UNIS : CONSOMMATION DE FARINE PAR HABITANT



p : prévision, CCB, avril 2004
Source : Commission canadienne du blé

Malgré cela, l'offre de blé de qualité fourragère est la plupart du temps inférieure à la demande. Par conséquent, des quantités notables de blé meunier de qualité passable, comme les blés de classe PCP, RHOC et RPOC n° 3, aboutissent dans la filière fourragère.

Moins de blé destiné à la semence

Plus de 1 Mt de blé sert à produire de la semence chaque année, comparativement à 1,3 Mt environ il y a une dizaine d'années. Cette baisse suit la réduction des superficies. Au Canada, on utilise en moyenne 1,4 boiss./acre de semence.

L'utilisation industrielle devrait s'intensifier

Au Canada, le blé utilisé à des fins industrielles sert surtout à produire de l'éthanol. Les volumes requis sont assez restreints, mais tendent à la hausse. Selon les estimations de SC, l'utilisation industrielle du blé au cours des cinq dernières années a représenté en moyenne 116 000 tonnes (t), comparativement à 36 000 t dix ans plus tôt. Comme on prévoit

une forte augmentation de la production d'éthanol dans l'Ouest canadien au cours des dix prochaines années, l'utilisation industrielle du blé devrait prendre un grand essor, du fait que la fabrication de l'éthanol dans l'Ouest canadien est axée sur le blé. Cette situation pourrait se traduire par une production accrue de blé d'hiver étant donné que celui-ci se prête bien à la production d'éthanol.

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE TRANSFORMATION DU BLÉ

Croissance rapide du secteur de la meunerie

Le secteur canadien de la meunerie a connu une forte progression et constitue aujourd'hui le premier débouché du blé meunier produit au Canada, avant tous les débouchés à l'exportation. En 2002-2003, ce secteur a utilisé 3,2 Mt de blé, soit une hausse de 33 % par rapport à dix ans plus tôt³. La proportion de blé moulu dans l'Ouest canadien est d'environ 30 % et n'a pas varié beaucoup au cours des dix dernières années. Par rapport au volume total de blé moulu en 2002-2003,

70 % environ provenait de la classe RPOC. Le blé d'hiver de l'Ontario et le blé dur représentaient 15 % et 10 % respectivement du total, et le solde était constitué d'autres classes de blé.

Le secteur meunier est caractérisé par des meuneries de plus en plus grandes, mais dont le nombre est relativement constant. En 2003, on recensait presque 30 sociétés

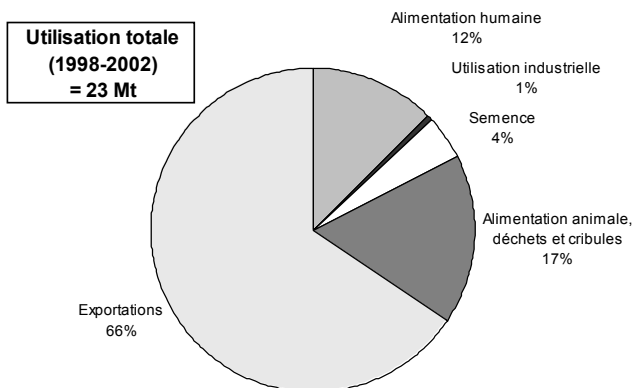
meunières qui exploitaient en tout plus de 40 minoteries au Canada. La capacité totale journalière se situe autour de 10 400 t⁴, pour une moyenne de 254 tonnes par meunerie (t/meun.). Six ans plus tôt, on dénombrait environ 27 sociétés meunières qui exploitaient 39 meuneries. La capacité totale journalière atteignait 8 489 t, pour une capacité moyenne de 218 t/meun. Le nombre de meuneries capables de produire plus de 500 t/jour est passé de cinq à huit, mais les sociétés qui exploitent ces meuneries sont demeurées au nombre de trois⁵. En 2003, la plus grande société meunière, Archer Daniels Midland (ADM), exploitait huit meuneries représentant près de 40 % de la capacité totale au Canada. Les deux autres grands joueurs étaient Robin Hood Multifoods Corporation (trois meuneries, 20 % environ de la capacité totale) et Dover Mills (trois meuneries, moins de 10 % de la capacité totale). En 1996, ADM possédait six meuneries qui représentaient moins de 30 % de la capacité totale, tandis que Robin Hood et Maple Leaf/Conagra venaient en 2^e et 3^e place, avec chacune environ 20 % de la capacité totale. L'expansion ultérieure d'ADM était surtout attribuable à l'acquisition, en 1997, des meuneries de Maple Leaf/Conagra.

L'industrie a également fortement augmenté son taux d'utilisation de la capacité disponible. Selon les estimations de SC, le taux d'utilisation dépassait 85 % en 2002-2003³, comparativement à près de 75 % seulement dix ans plus tôt. L'industrie possède actuellement un actif évalué à 4 G\$, et emploie autour de 1 800 personnes. Les ventes de farine ont été évaluées à 1,1 G\$ environ en 2000.

Grande importance de la transformation secondaire

En 1999, on dénombrait 29 *biscuiteries* au Canada. La plupart étaient établies en Ontario et au Québec, près des principaux marchés et des sources d'approvisionnement en farine de blé tendre. Cette année-là, l'industrie a expédié pour plus de 31,5 millions de dollars (M\$) de produits. En 1999, l'industrie canadienne des *céréales à déjeuner et des mélanges de cuisson* employait 2 753 personnes environ dans 18 usines, et ses expéditions valaient autour de 878 M\$. On comptait quelque 569 *boulangeries de gros*, dont les expéditions représentaient autour de 2,3 G\$. En 1999, l'industrie canadienne des pâtes alimentaires séchées comptait 1 305 employés répartis dans 40 installations; la valeur des expéditions s'élevait à 216 \$M.

CANADA : UTILISATION DU BLÉ



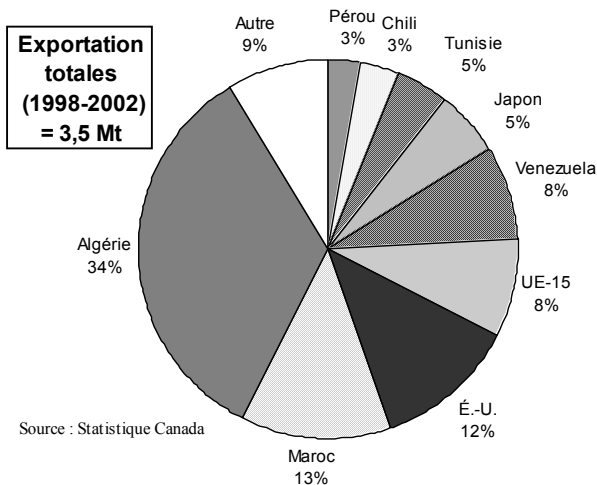
Source : Statistique Canada

³ « La revue des céréales et des graines oléagineuses », Statistique Canada.

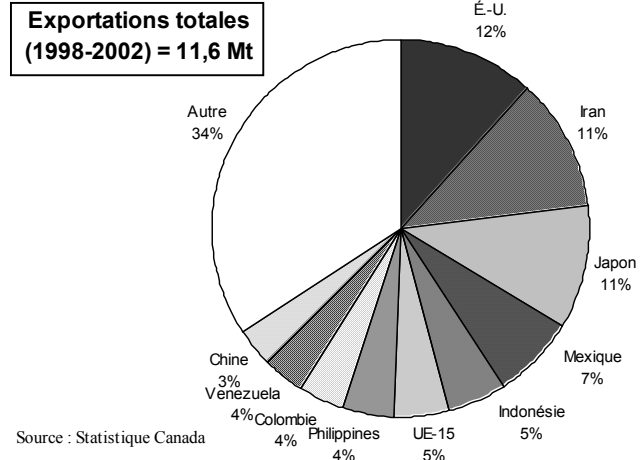
⁴ Estimations de la Commission canadienne du blé.

⁵ Association nationale canadienne des meuniers.

CANADA : EXPORTATIONS DE BLÉ DUR



CANADA : EXPORTATIONS DE BLÉ AUTRE QUE LE BLÉ DUR



EXPORTATIONS DE BLÉ

Recul des volumes exportés

Le Canada est l'un des plus grands exportateurs de blé. Pendant plusieurs années, il n'était devancé que par les É.-U. Au cours des cinq dernières années, il a exporté en moyenne 15 Mt par année. Cependant, cela représente un net recul par rapport à la moyenne de plus de 19 Mt exportées entre 1988-1989 et 1992-1993, la part du Canada dans le marché mondial étant passée de 18 % à 14 %. Cette diminution des exportations est en partie attribuable à la sécheresse qui a sévi en 2001 et en 2002, mais les exportations de blé fléchissent depuis plusieurs années à cause de la diminution des emblavures et de la hausse de la consommation intérieure. Tandis que les exportations de blé reculent, celles de blé dur sont en forte hausse. Ainsi, au cours des cinq dernières années, elles ont atteint 3,5 Mt de moyenne, comparativement à 2,7 Mt seulement dix ans plus tôt. La part du Canada dans les échanges mondiaux de blé dur est actuellement de 50 %, comparativement à 55 % il y a dix ans. Les exportations de farine de blé ont augmenté elles aussi, pour atteindre en moyenne 183 000 t au cours des cinq dernières années (l'équivalent de 245 000 t de blé environ), soit 14 % de plus qu'il y a dix ans.

Au cours des prochaines années, les exportations de blé du Canada seront freinées par la stabilité des superficies et l'essor de la consommation intérieure. La Commission canadienne du blé (CCB) prévoit que les exportations totales augmenteront quelque peu, tout en restant dans la fourchette de 16 à 17 Mt, de sorte que la part du Canada dans les échanges mondiaux restera de 15 %. De ce total, les exportations de blé dur devraient se maintenir autour de 3,65 Mt, si bien que la part du Canada continuera de représenter 50 % des échanges mondiaux.

Principaux marchés du blé commun :

É.-U., Iran, Japon

Au cours des cinq dernières années, les trois plus grands débouchés du **blé commun** à l'exportation étaient les É.-U., l'Iran et le Japon. Venaient ensuite le Mexique, l'Indonésie, l'UE-15, les Philippines, la Colombie et le Venezuela. Dix ans auparavant, les grands débouchés étaient la Chine et l'ex-URSS (25 % et 18 % des exportations, respectivement). Les É.-U. et le Mexique se situaient alors en 7^e et en 11^e place respectivement, et représentaient au plus 3 % du total. La Chine pourrait bientôt redevenir un marché important, puisque la production de blé y progresse moins vite que la demande. Selon les prévisions, les importations par la Chine augmenteront à 8 Mt en 2004-2005, comparativement à 3 Mt en 2003-2004, et on s'attend à ce que le Canada conquière une part significative de ce marché.

En 2003-2004, les exportations de blé commun aux É.-U. ont chuté fortement à cause des droits américains imposés sur les importations de blé de printemps du Canada. Le 3 octobre 2003, la Commission du commerce international des États-Unis a statué que les importations de blé de force roux de printemps du Canada portaient préjudice aux agriculteurs américains. Les droits compensatoires et les droits anti-dumping imposés provisoirement au taux de 14,15 % pour ce type de blé ont été maintenus, tandis que les droits imposés sur le blé dur ont été éliminés. Les classes de blé visées étaient les suivantes : RPOC, EFOC et RPCP. Cette décision a été portée en appel, mais tant que les droits resteront en vigueur, le marché américain sera essentiellement inaccessible au blé RPOC. Les exportations de blé aux É.-U. devraient s'établir à quelque 800 000 t en 2003-2004. La quasi-totalité sera du blé d'hiver en provenance de l'Ontario, ce blé n'étant pas visé par les droits américains. On ne prévoit pas que le Canada exporte beaucoup de blé RPOC tant que les droits resteront en vigueur. En 2004-2005, les exportations à destination des É.-U. risquent

de diminuer fortement par rapport aux niveaux de 2003-2004 par suite du fléchissement de la production de blé de l'Ontario.

Algérie : principal débouché pour le blé dur

Pour ce qui est du **blé dur**, le principal débouché entre 1999-2000 et 2002-2003 a été l'Algérie (34 %), suivie du Maroc, des É.-U., de l'UE-15 et du Venezuela. Entre 1989-1990 et 1992-1993, le principal débouché du blé dur était l'ex-URSS. L'Algérie venait en 2^e place avec 21 % des exportations canadiennes.

En 2003-2004, les exportations de blé dur aux É.-U. étaient inférieures à la moyenne, à cause de l'effet conjugué de la bonne qualité de la récolte américaine et de l'imposition de droits de douane sur les importations de blé dur, de mai à octobre 2003. Les exportations vers les É.-U. devraient retrouver leur cadence normale en 2004-2005.

É.-U. : principal débouché pour la farine

Le principal débouché de la **farine de blé** est le marché américain, qui depuis cinq ans prend en moyenne 158 000 t (85 % des exportations), comparativement à seulement 14 % ou 23 000 t il y a dix ans. Les autres débouchés sont le Japon, Hong Kong et les Bahamas, qui prennent chacun au plus 3 % des exportations.

Exportations de blé : source importante de devises étrangères

Malgré le recul du volume exporté, la valeur des exportations de blé demeure plus élevée que celle de toutes les autres denrées agricoles. Entre 1999-2000 et 2001-2002, elle a atteint 3,68 G\$ de moyenne⁶. En outre, le Canada a exporté pour 89 M\$ de farine, ce qui fait grimper la valeur totale des exportations de blé et de produits primaires à 3,77 G\$. En incluant les exportations de produits à base de

⁶ La valeur a chuté à 2,4 G\$ en 2002-2003 à cause de la sécheresse, mais on prévoit qu'elle retournera près de la normale pour 2003-2004.

blé (pain, pâtisseries, gâteaux, biscuits et pâtes) on ajoute autour de 1 G\$. En comparaison, les exportations de canola et de produits dérivés ont totalisé 1,9 G\$ de moyenne, tandis que les exportations d'orge et de malt ont atteint 1,77 G\$. Les exportations de bovins ont atteint 3,3 G\$ de moyenne, et les exportations de porc, 2,01 G\$.

À l'exportation, le blé est beaucoup moins captif d'un marché particulier que les autres céréales ou les oléagineux, puisque le blé et la farine partent dans quelque 90 pays. Les cinq plus grands marchés représentent 43 % de la valeur totale des exportations. En comparaison, presque 95 % du canola et des produits dérivés partent dans cinq pays seulement. Même genre de situation pour l'orge et le malt, dont les cinq plus grands débouchés comptent pour 84 % des exportations. Ainsi, les exportations de blé sont beaucoup moins à la merci de facteurs comme les fluctuations de production ou les changements d'orientation politique dans un pays ou dans l'autre.

IMPORTATIONS DE BLÉ

Des importations relativement faibles

En raison de l'importance de son excédent net en blé, le Canada n'importe que de faibles volumes, soit 86 000 t en moyenne sur les cinq dernières années. Un contingent tarifaire s'applique à toute importation de blé provenant de pays autres que les É.-U. Les importations consistent surtout en blé tendre roux d'hiver américain acheté par l'Ontario les années où la récolte ontarienne de blé tendre d'hiver est insuffisante ou ne se conforme pas aux exigences des meuniers locaux en raison de problèmes liés à la qualité. En 2002-2003, les importations de blé ont atteint un sommet de 0,18 Mt, et consistaient surtout en blé ukrainien de qualité fourragère importé au Québec. L'Ukraine disposait alors de fortes disponibilités de blé de moindre qualité et les prix mondiaux étaient faibles. En 2003-2004, les importations de blé ukrainien sont tombées à zéro, en raison de la mauvaise récolte en Ukraine.

Le Canada importe très peu de farine de blé, soit 28 300 tonnes par année en moyenne, dont 95 % des É.-U. Cela équivaut à environ 37 800 tonnes de blé et représente une valeur de 10,6 M\$. Les importations de produits transformés comme le pain, les pâtisseries, les biscuits et les pâtes alimentaires sont plus significatives et représentent en moyenne 890 M\$ par année depuis cinq ans. Ces produits transformés proviennent, à 69 %, des É.-U., 13 % provenant de l'UE-15.

MISE EN MARCHÉ DU BLÉ CANADIEN

La région de

la Commission canadienne du blé

La région de la CCB couvre la partie des Grandes Plaines nord-américaines se prolongeant au Canada. Il s'agit essentiellement du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi que du Nord-Est de la Colombie-Britannique. La CCB détient l'exclusivité des ventes du blé cultivé dans cette zone à des fins de l'alimentation humaine, qu'il soit destiné à l'exportation ou au marché national. Le blé fourrager destiné au marché intérieur peut être vendu en dehors du mandat de la CCB, mais cette dernière contrôle l'exportation du blé fourrager et livre concurrence aux acheteurs du marché intérieur pour combler ses besoins d'approvisionnement.

La CCB a été fondée en 1935 en vertu d'une loi fédérale; elle est administrée selon les termes de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. La CCB était une société de la Couronne jusqu'en 1998, année de modification de sa Loi. Elle est désormais une « société commerciale partagée de gouvernement » sous la maîtrise d'un conseil d'administration de 15 membres, dont 10 directement élus par les agriculteurs, et 5 nommés par le gouvernement fédéral. Les agriculteurs peuvent maintenant influencer les programmes de la CCB par l'entremise des administrateurs qu'ils élisent. Le gouvernement fédéral continue de garantir les acomptes à la livraison payés par la CCB, mais celle-ci s'est vu donner le pouvoir d'offrir des

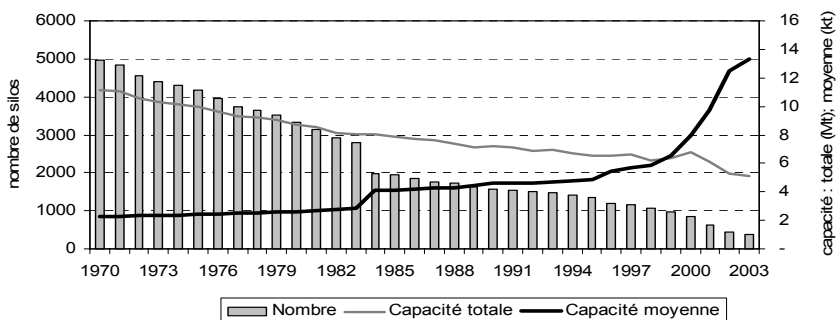
options de paiement au comptant, en dehors des comptes de mise en commun, de fermer ces comptes au moment de son choix, d'acheter du blé au comptant et d'offrir aux producteurs la possibilité de recevoir des paiements anticipés à partir des comptes de mise en commun. En revanche, le gouvernement ne garantit pas les options de contrats à prix fixe ou de paiement anticipé.

Le produit de toutes les ventes de blé réalisées par la CCB est mis en commun dans un des deux comptes créés à cette fin, l'un pour tous les blés communs et l'autre pour le blé dur. La CCB verse un acompte aux agriculteurs lorsqu'ils livrent leur grain. Le montant de cet acompte à la livraison est fixé au début de la campagne agricole (août-juillet) dans une fourchette entre 65 % et 75 % du prix que devraient rapporter les comptes de mise en commun. Comme cet acompte est garanti par le gouvernement fédéral, si le prix final réalisé se situe en deçà de l'acompte à la livraison, le gouvernement éponge la différence. Les acomptes à la livraison peuvent être rajustés à la hausse en cours de campagne, à mesure que les ventes se réalisent ou encore selon l'évolution des prix. À l'issue de la campagne agricole, une fois que les comptes de mise en commun sont clos et vérifiés, le solde des fonds est versé aux agriculteurs sous forme d'un ajustement de fin de campagne, après déduction des frais de fonctionnement de la CCB.

La CCB gère les livraisons de blé dans le réseau commercial de silos au moyen d'un système de contrats et d'appels de livraisons. Ce système permet de collaborer avec les autres intervenants du secteur pour faire l'utilisation la plus efficace possible de la capacité disponible dans le réseau. Tous les agriculteurs disposent de possibilités de livraison égales au cours d'une campagne agricole donnée, et s'ils choisissent de garder leurs recettes dans les comptes de mise en commun, ils obtiennent le même prix moyen que commande le blé de grade et de teneur protéique comparables, moins les différences dans les frais d'acheminement du grain aux ports de Vancouver et du Saint-Laurent.

En 2000-2001, la CCB a commencé à offrir des options de paiement au comptant en plus des prix en commun, au moyen notamment de contrats à terme à prix fixe et de contrats de base. Ces options permettent aux agriculteurs d'arrêter le prix de leur grain et de recevoir un plein paiement au moment de la livraison. Ils peuvent aussi se prévaloir de l'option de paiement anticipé (OPA), qui leur permet de toucher 100 % du prix prévu au compte de mise en commun lors de la livraison de leur grain, déduction faite d'un montant servant à couvrir le risque, les frais d'administration et la valeur temporelle de l'argent. Aux termes de cette option, les agriculteurs peuvent encore

QUEST CANADIEN : SILOS DE COLLECTE NOMBRE ET CAPACITÉ (1970-2003)



Source : Commission canadienne des grains

toucher des paiements additionnels si l'acompte à la livraison ou l'ajustement de fin de campagne dépasse la valeur de l'OPA.

Mécanisme de détermination des prix de la CCB

Bien que la CCB soit le plus grand exportateur de blé dans le monde, elle se contente essentiellement de vendre aux prix dictés par les marchés. Les cours mondiaux du blé sont principalement déterminés par les marchés à terme des É.-U., et dans la plupart des cas, la CCB obtient des prix qui se comparent aux prix du blé américain à l'exportation. Les prix des ventes réalisées sur le marché intérieur sont établis sur une base concurrentielle par rapport au marché nord-américain, d'après la Bourse des grains de Minneapolis, de sorte que les meuniers canadiens, peu importe leur situation géographique, paient un prix concurrentiel par rapport à celui payé par les meuniers américains.

Transport et manutention du blé

Le plus souvent, les agriculteurs de l'Ouest livrent leur blé de meunerie à un silo de collecte. Les livraisons directes aux utilisateurs finaux représentent de faibles volumes. Le nombre de silos de collecte a fortement diminué au cours des dix dernières années. À preuve, 382 silos dans l'Ouest canadien détenaient un permis de la Commission canadienne des grains (CCG) au 1^{er} août 2003, comparativement à 1 465 en 1993. La capacité d'entreposage totale a diminué à 5,1 Mt, comparativement à 6,92 Mt dix ans plus tôt. En revanche, la capacité d'entreposage moyenne par silo a grimpé en flèche, passant de 4 724 t en 1993 à 13 353 t en 2003, les silos classiques en bois ayant fait place à des silos en béton à haute capacité de transbordement. À mesure que les distances entre les fermes et les silos de collecte se sont accrues, par suite du regroupement des installations, les agriculteurs ont dû recourir davantage à des entreprises de camionnage pour acheminer leur grain au silo.

La majorité du blé de l'Ouest canadien est expédié à partir des silos de collecte par voie ferroviaire. Les silos terminaux sont situés à Thunder Bay (Ontario) sur le lac Supérieur, à Vancouver et à Prince Rupert (Colombie-Britannique), sur la côte ouest, et à Churchill (Manitoba), au bord de la baie d'Hudson. À partir du port de Thunder Bay, qui est relié à l'océan Atlantique par la Voie maritime du Saint-Laurent, le blé transite dans des laquiers jusqu'aux meuneries de l'Est du pays ou aux silos de transbordement. Il arrive aussi que le blé soit chargé à Thunder Bay dans des navires de haute mer à destination des marchés d'outre-mer. Un volume croissant de blé est également expédié par voie ferrée directement des silos de collecte aux É.-U. ou encore à travers les É.-U. à destination du Mexique et des Caraïbes. Des volumes plus

restreints de blé transitent également par rail directement vers les meuneries de l'Est et les silos de transbordement, particulièrement pendant la saison hivernale, lorsque la Voie maritime est gelée. Cela s'applique surtout au blé dur, car la plupart des exportations se font à partir des silos de transbordement situés sur le fleuve Saint-Laurent. Ainsi, près des deux tiers du blé dur sont exportés par cette voie, comparativement à 25 % pour le blé commun.

Les exportations effectuées à partir des deux ports de la côte ouest représentaient 53 % du total au cours des cinq dernières années, comparativement à 59 % dix ans auparavant. Les exportations à partir de Thunder Bay et des silos terminaux de la côte est représentaient 33 % du total, contre 39 % dix ans plus tôt. Ces diminutions de volume ont été compensées par la hausse des expéditions directes à partir des silos des Prairies, lesquelles atteignent maintenant 11 % (comparativement à 2 % seulement il y a dix ans), ainsi que par la hausse des exportations à partir de Churchill, qui sont passées de 1 % à presque 3 %.

Parmi les principaux pays producteurs de blé, c'est au Canada que le bassin de production du blé est le plus éloigné des ports de mer. Par conséquent, les frais de transport et de manutention du grain sont relativement élevés, soit autour de 45 \$ la tonne (\$/t) en Alberta et de 52 \$/t en Saskatchewan. Cela représentait, en 2003-2004, entre 20 % et 25 % de la valeur du blé au point d'exportation.

Commercialisation du blé à l'extérieur de la CCB

Le blé de l'Ouest canadien destiné à l'alimentation animale au Canada peut être vendu directement à une société céréalière privée ou à un utilisateur final. Quant au blé de qualité fourragère livré à la CCB, il est normalement exporté. Le blé fourragère hors-CCB s'échange par contrat à terme à la Bourse des marchandises de Winnipeg. Les cours à terme sont fortement influencés par les prix du maïs américain, ce grain pouvant se substituer au blé fourragère canadien, mais le niveau local des stocks de céréales fourragères et les prix payés par la CCB pèsent aussi dans la balance. Une bonne part des ventes de blé fourragère contourne le réseau commercial et sont conclues directement avec des utilisateurs finaux, comme les moulins de provende et les éleveurs de bétail. Les livraisons de blé fourragère hors-CCB ne sont soumises à aucune limite.

Commercialisation du blé de l'Ontario

Bien que la loi provinciale confère à la Commission ontarienne de commercialisation du blé (COCB) le monopole des ventes, le blé ontarien se négocie désormais sur le marché libre. La décision de permettre la commercialisation sans restriction du blé à

l'extérieur de la COCB a été prise par les administrateurs de cette organisation, lesquelles ont été élus par les producteurs. La COCB continue de représenter les producteurs de blé de l'Ontario et d'offrir la mise en commun ainsi que des options de paiement au comptant, mais elle est en concurrence directe avec le négoce pour les approvisionnements de blé. Au cours des dernières années, un faible pourcentage seulement de la récolte a été commercialisé par l'entremise des comptes de mise en commun, mais la situation pourrait changer selon les prix attendus ou la condition des cultures. Les prix du blé de l'Ontario évoluent surtout en fonction de la Bourse de Chicago. Il faut s'adresser à la CCB pour obtenir un permis d'exportation du blé ontarien, mais il n'y a pas de frais ni de conditions spéciales.

Commercialisation du blé dans les autres provinces

La plupart des autres provinces produisent des quantités minimales de blé, principalement pour l'alimentation animale, mais aussi pour la vente aux meuneries locales. Le prix du blé fourragère est établi d'après les contrats à terme de blé fourragère de la Bourse de Winnipeg, ou d'après le prix des céréales fourragères rivales comme l'orge et le maïs. Dans le cas du blé meunier, les meuneries paient généralement un prix comparable à ce qu'ils paieraient à la CCB pour un blé de même qualité.

QUALITÉ DU BLÉ CANADIEN

Le blé canadien est reconnu non seulement en raison de sa qualité, mais aussi en raison de son uniformité, laquelle est attribuable à la grande rigueur des normes de classement et du processus d'homologation des variétés. Cela a permis au Canada de faire reconnaître son blé comme l'un des grains les plus propres offerts sur le marché international, grâce aux strictes normes de qualité applicables à l'exportation.

Homologation des variétés

La qualité uniforme du blé canadien dépend principalement du contrôle exercé sur l'homologation des variétés. Afin d'être admissible à une classe donnée, toute nouvelle variété doit présenter des qualités meunières et boulangères égales ou supérieures à celles de la classe à laquelle elle est destinée. L'admissibilité des variétés est également assujettie au critère de distinction visuelle des grains (DVG). Pour qu'une variété de blé de l'Ouest canadien ou de blé blanc d'hiver de l'Est canadien soit admise à une classe, son grain doit présenter les mêmes caractéristiques visuelles que les autres variétés de cette classe, de manière à faciliter l'identification de la classe à l'œil nu au moment de la livraison du grain, afin de faciliter la séparation selon la classe.

La décision d'homologuer une nouvelle variété revient au Bureau d'enregistrement des variétés de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'ACIA n'accepte que les variétés de blé qui ont été recommandées par des comités régionaux tels que le Comité de recommandation des inscriptions au catalogue du grain des Prairies (CRICGP).

Les variétés qui, de l'avis du Comité de recommandation, ne satisfont pas aux normes de qualité visant une classe de blé ne sont pas recommandées pour inscription et ne peuvent être cultivées qu'à des fins fourragères. Si le critère de DVG n'est pas respecté, la variété ne peut être homologuée, quand bien même elle présenterait une qualité ou des caractéristiques agronomiques intéressantes. Cela permet par exemple d'empêcher l'homologation d'une variété qui répond aux normes de la classe RPCP mais qui s'assimile visuellement à une variété de la classe RPOC. En effet, il pourrait arriver que du blé RPCP se retrouve mélangé à du blé RPOC, ce qui compromettrait la qualité meunière et l'uniformité du lot de blé RPOC et décevrait les attentes des acheteurs de blé de la classe RPOC.

Malheureusement, le critère de DVG peut freiner la mise en circulation de nouvelles variétés. Cela a été récemment le cas pour la variété HY644, un blé roux CPC offrant une résistance à la fusariose. Cette variété a suscité beaucoup d'intérêt chez les producteurs de la vallée de la rivière Rouge pour qui la fusariose pose beaucoup de problèmes. Étant donné que les grains de la variété HY644 ressemblent à ceux du blé de force roux de printemps, ils représentent un défi de taille pour le réseau de manutention et risquent de compromettre l'intégrité et la qualité des expéditions de blé de force roux de printemps. Pour cette raison, les autorités ont refusé de homologuer de la variété HY644. La DVG pourrait être remplacée à un moment donné par une méthode de type « boîte noire » qui permettrait d'identifier les variétés au silo d'après leur empreinte génétique, mais ce système n'existe pas à l'heure actuelle. On pourrait aussi recourir à un système de

déclaration par le producteur. En attendant une solution de rechange convenable, la méthode de DVG devrait rester en place pendant un certain temps encore.

Classement du blé

Le blé canadien est classé d'après une méthode numérique définie dans la *Loi sur les grains du Canada* et son *Règlement* et administrée par la CCG. La Loi prévoit la création de comités de normalisation de l'Est et de l'Ouest qui doivent formuler des recommandations sur les seuils des grades à l'intention de la CCG. Ces comités sont composés d'agriculteurs et de membres représentant la CCG, le gouvernement fédéral, la CCB, les transformateurs et les exportateurs. Les seuils des grades sont uniquement modifiés si on constate que les changements accroîtraient l'acceptabilité du blé canadien dans les marchés étrangers.

Les grades de blé reposent sur cinq grands facteurs de classement qui s'appliquent au grain nettoyé, une fois les impuretés éliminées. Le **poinds spécifique** (PS) fournit une indication de la densité du grain; le blé RPOC n° 1 doit présenter un PS d'au moins 75 kg/hectolitre au silo de collecte et de 79 kg/hectolitre au point d'exportation. La **pureté variétale** exprime le pourcentage de grains de variétés non homologuées ou d'autres classes, et permet de s'assurer que la qualité respecte les normes minimales de la classe. Le blé RPOC n° 1 ne peut comporter plus de 2,3 % de grain de classes contrastantes ou de variétés différentes au silo de collecte (1,5 % au point d'exportation). La **vitrosité** désigne l'apparence translucide, qui est un indice de dureté du grain; les échantillons de blé RPOC n° 1 doivent renfermer au moins 65 % de grains vitreux durs. La « **condition** » du grain désigne le degré de dommages dus à des facteurs comme le gel, une maturation incomplète, les intempéries, les maladies et les conditions de stockage; chacun de ces facteurs possède des seuils numériques objectivement mesurables et les dommages globaux attribuables à l'ensemble des facteurs ne doivent pas

dépasser une certaine limite maximale. Les **matières étrangères** désignent toutes les matières autres que les grains de la classe pertinente, après enlèvement des impuretés. Chaque type de matière étrangère (pierres, ergot, autres grains, etc.) est assorti de seuils distincts; pour le blé RPOC n° 1, la teneur maximale en matières étrangères est de 0,6 % au silo de collecte et de 0,4 % au point d'exportation.

Comme il est indiqué plus haut, les normes d'exportation sont plus strictes, à certains égards, que les normes en vigueur aux silos primaires. Cela est dû au fait que le blé se mélange dans une certaine mesure entre son chargement dans les Prairies et son déchargement aux silos terminaux. Les cellules de stockage reçoivent des lots de blé d'une même classe mais d'origines variées, ce qui permet d'aplanir les disparités dans les facteurs de qualité des différentes régions. Cette fonction d'homogénéisation de la qualité s'éclipse en raison de l'augmentation du nombre de convois ferroviaires provenant des silos de transbordement de haute capacité, situation qui a provoqué un resserrement des normes touchant les grades aux silos primaires pour les rapprocher des normes d'exportation.

Lors de la livraison du blé, le directeur de silo peut rapidement évaluer tous les facteurs de classement en vigueur au Canada, ce qui facilite la séparation du grain en fonction de sa qualité. Dans le grade le plus élevé des classes RPOC, RHOC, EFOC et DAOC, des subdivisions sont établies en fonction de la teneur en protéines, depuis que chaque silo primaire possède l'équipement d'analyse nécessaire. Le blé est classé à nouveau à son arrivée au silo terminal ainsi qu'à son départ, cette fois par des inspecteurs de la CCG. Les expéditions qui partent directement des silos de collecte vers des destinations aux É.-U., au Mexique ou aux Antilles sont également examinées par les inspecteurs de la CCG. Ces mesures permettent de garantir que tout le blé en partance du Canada respecte les normes minimales à l'exportation.

CANADA : PRINCIPAUX FACTEURS DANS LA DÉTERMINATION DES GRADES DU BLÉ RPOC

Grade	Minimum		Maximum							
	Poinds spécifique (collecte)	Grains vitreux durs	Blé de classes ou variétés autres		Total des matières étrangères		Grains			
			Collecte	Point d'exportation	Collecte	Point d'exportation	Germés	Fusariés	Echaudés ou cassés	Chauffés
	kg/hl		pourcentage							
RPOC n°1	75,0	65,0	2,3	1,5	0,6	0,4	0,5	0,25	7,0	0,05
RPOC n°2	72,0	35,0	4,5	3,0	1,2	0,8	1,0	1,00	8,0	0,40
RPOC n°3	69,0	s/o	7,5	5,0	2,4	1,3	3,0	2,00	9,0	1,00
Fourrager, OC	65,0	s/o	s/o*	s/o*	10,0	5,0	s/o	5,00	15,0	2,50

s/o = sans objet

* Teneur maximale en blé dur ambré de 10 %

Nota : ce tableau est donné à titre indicatif seulement et ne comprend pas tous les facteurs de la détermination des grades

Source : Commission canadienne des grains

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Blé génétiquement modifié (GM)

La firme Monsanto s'était engagée dans le processus prévu par la réglementation pour faire approuver une variété de blé transgénique, et ce au Canada comme aux É.-U. La variété en question tolère l'herbicide chimique non sélectif glyphosate, qui est commercialisé par la même firme sous le nom de Roundup. Selon Monsanto, le blé Roundup-Ready représente un avantage pour les agriculteurs du fait qu'il rend la lutte contre les mauvaises herbes moins coûteuse et plus efficace. Toutefois, il reste à résoudre la casse-tête que constitue la repousse des plantes de blé dans les cultures suivantes. Bien que Monsanto ait annoncé le 10 mai 2004 qu'elle interrompait ses efforts visant l'introduction du blé Roundup-Ready, l'introduction future de blé incorporant ce trait ou d'autres traits transgéniques demeurent toujours possible. On rapporte aussi que Monsanto met au point des traits transgéniques qui accroîtront la résistance du blé à l'agression par le froid et à la sécheresse. Toutefois, il reste la grosse difficulté de faire accepter ce type de plante aux consommateurs. Pour le moment, il semble que la plupart des consommateurs refusent le blé GM. La CCB estime que 87 % des marchés qu'elle approvisionne en grades n^{os} 1 et 2 refuseront le blé GM suite à sa commercialisation.

Droits imposés par les É.-U.

Le 3 mars 2003, le département américain du Commerce a rendu une décision provisoire sur l'existence de subventions, et a imposé des droits compensatoires sur les importations de blé de force roux de printemps (FRP) et de blé dur. Le 1^{er} mai 2003, le même département a rendu une décision provisoire sur l'existence de dumping et a imposé des droits anti-dumping qui sont entrés en vigueur le 8 mai 2003. Le 28 août, le département a rendu sa décision finale, concluant à l'existence de subventions et de dumping dans le cas du blé FRP comme du blé dur. Le 3 octobre 2003, la Commission du commerce international des États-Unis (ITC) a statué que les importations de blé dur du Canada ne portaient pas préjudice aux agriculteurs américains, à l'inverse du FRP. Les droits de douane ont été éliminés pour le blé dur, mais ils sont en vigueur au taux de 14,15 % pour le blé FRP, qui regroupe les classes RPOC, EFOC et RPCP. Cette décision a arrêté presque complètement les exportations de blé de l'Ouest canadien aux É.-U. en 2003-2004. Les décisions du département du Commerce et de l'ITC sont

présentement en appel et tant que les droits de douane resteront en place, il est peu probable que d'importants volumes de blé transitent vers les É.-U. La perte du marché meunier américain, qui commande des primes sur le blé RPOC, est un grave problème pour les producteurs de blé de l'Ouest canadien, puisque cette perte fera baisser les recettes des comptes de mise en commun si la CCB n'arrive pas à trouver des marchés de remplacement offrant des primes comparables.

Recherches sur la sélection du blé

Les producteurs de blé et de blé dur de l'Ouest canadien soutiennent la recherche sur ces cultures au moyen de contributions (Wheat Check-off Fund) prélevées sur leur production par la Western Grains Research Foundation. Ces contributions s'élèvent à 0,20 \$/t, et bien qu'elles soient facultatives, plus de 90 % des producteurs y souscrivent, générant ainsi plus de 3 M\$ par année pour la recherche sur l'amélioration du blé. Cet investissement de la part des producteurs s'est traduit par l'introduction de plus de 25 variétés de blé et de blé dur depuis 1993-1994. L'un des principaux objectifs des sélectionneurs en ce moment est de mettre au point des variétés résistantes à la **fusariose**, et on s'attend à ce que de telles variétés soient commercialisées d'ici deux ou trois ans. Les nouvelles variétés renfermeront également le **potentiel de rendements accrus**, et on s'attend à ce que ceux-ci augmentent de 0,5 % par année pendant au moins les dix prochaines années. Une nouvelle classe de blé, soit le **blé de force blanc**, destinée à certains marchés clés de l'Asie, vient de voir le jour, et les caractéristiques d'utilisation finale des variétés de cette classe continueront de s'améliorer avec le temps. On s'emploie également à améliorer la résistance du blé RPOC à la **tenthrede du blé**. On met au point de **nouvelles variétés de blé dur** qui affichent d'excellentes qualités agronomiques et s'adaptent bien à l'ensemble de la zone de production de blé dur.

EN BREF

Bien que la production de blé au Canada ait diminué, on s'attend à ce que la superficie ensemencée se stabilise près des valeurs actuelles et que la production progresse lentement par suite de l'amélioration des rendements. Le blé demeurera, dans un avenir prévisible, la denrée agricole qui génère le plus de devises étrangères. Cependant, une

proportion croissante de la production sera absorbée par le marché intérieur pour soutenir l'essor du secteur de la valeur ajoutée, et la production sera dorénavant moins axée sur l'exportation du blé brut. La mise au point de variétés à haut rendement destinées aux industries de l'alimentation animale et de la production d'éthanol contribuera à l'expansion du marché intérieur du blé et des industries à valeur ajoutée qui ont besoin d'une source stable de matière première à forte teneur énergétique. Grâce à sa réputation pour la qualité, à ses contrôles rigoureux en matière d'homologation des variétés, à ses normes de classement et à sa capacité de séparer les grains dans le réseau de manutention selon leurs diverses qualités, le Canada est bien positionné pour approvisionner les marchés lucratifs en blé de grande qualité.

Pour de plus amples renseignements :

Glenn Lennox,
Analyste du blé
Téléphone : (204) 983-8465
Courriel : lennoxg@agr.gc.ca

© Sa Majesté du chef du Canada, 2004

Version électronique disponible à
www.agr.gc.ca/mad-dam/

ISSN 1207-6228
No d'AAC 2081/F

Le Bulletin bimensuel est publié par :
la Division de l'analyse du marché,
Direction des politiques de commercialisation,
Direction générale des politiques stratégiques,
Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, pièce 500
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3G7
Téléphone : (204) 983-8473
Télécopieur : (204) 983-5524

Directrice : Maggie Liu
Chef : Fred Oleson

Directeur de la rédaction :
Gordon MacMichael

Pour recevoir un abonnement gratuit, veuillez transmettre votre adresse électronique à bulletin@agr.gc.ca.

Publié aussi en anglais sous le titre :
Bi-weekly Bulletin
ISSN 1207-621X
No d'AAC 2081/E

© Imprimé sur papier recyclé

Bien que la Division de l'analyse du marché assume l'entière responsabilité de l'information présentée dans ce document, elle tient à reconnaître les organismes suivants qui ont contribué à sa préparation :

Canadian National Millers Association, Ontario Wheat Producers' Marketing Board,
Commission canadienne des grains, Commission canadienne du blé,
Direction générale de la recherche (AAC), Division des politiques des grains (AAC), Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (AAC)